



*Chiesa di San Tommaso, Ortona* de Charles Comfort représente une scène typique de destruction dans cette ville portuaire où les troupes canadiennes se sont farouchement battues en 1943.

Musée canadien de la guerre CN 12261

## LE CHAMP DE BATAILLE URBAIN ET L'ARMÉE : CHANGEMENTS ET DOCTRINES

**S**elon certains, le champ de bataille urbain a fait son apparition depuis la Seconde Guerre mondiale ou depuis la terrible guerre civile espagnole<sup>1</sup>. Pendant longtemps, les armées avaient mené des sièges contre les villes mais livré bataille à la campagne.

Pour leur part, les armées professionnelles modernes avaient, depuis leur formation au XVIII<sup>e</sup> siècle, « évité » les combats urbains. Or, depuis quelques décennies, l'histoire montre de plus en plus d'exemples de combat dans des milieux urbains, tant et si bien que la ville et la bataille sont aujourd'hui deux réalités inséparables. Il n'est pas possible ici d'établir et d'expliquer les raisons profondes du changement survenu puisque cela nécessiterait une longue digression. Néanmoins, il est clair que la grande ville est un objectif militaire de premier plan, même dans les pays du tiers monde, parce qu'elle regroupe de plus en plus les populations, la richesse, les médias, les capacités

d'entreposage, les aéroports, les gares de train et les ports. Par-dessus tout, la force militaire des pays occidentaux, surtout celle des États-Unis, ne permet presque plus à l'ennemi d'espoir de victoire sur un champ de bataille traditionnel.

Cette évolution récente nécessite des ajustements importants de la part des armées. Comment les doctrines de combat répondent-elles à cette nouvelle réalité? Ont-elles pris en compte les changements culturels fondamentaux qui s'imposent? Quant à l'armée canadienne, forte de son expérience de la Seconde Guerre mondiale en Italie et en Europe du Nord-Ouest, a-t-elle su développer une réflexion particulière dans le domaine du combat urbain? Ces mêmes questions pourraient s'étendre à

Roch Legault, Ph.D., enseigne l'histoire au Collège royal militaire du Canada.

l'entraînement des troupes et à leur formation. Toutefois, ces questions doivent d'abord se poser au niveau de la doctrine puisque la doctrine est la pensée fondamentale qui guide ensuite l'entraînement, la formation et l'action militaire.

Les revues professionnelles militaires, les revues américaines en particulier, font grand état, depuis peu, des combats urbains. Ces mêmes revues et les manuels de doctrine de l'armée américaine, du Corps des *Marines* des États-Unis, de différentes autres armées ainsi que ceux de l'armée

et plus de 77 blessés. Si les Américains ont réussi à se dégager d'une situation dangereuse, ce fut à fort prix. L'effet de cette opération, qui avait mal tourné, fut d'autant plus cinglant ou saisissant pour l'opinion publique que l'ennemi n'avait pas, de l'avis des spécialistes, une stature imposante. Les combattants somaliens, en effet, provenaient d'une société en voie de développement et aux ressources fort limitées. Les États-Unis leur avaient pourtant opposé une force d'élite spécialisée dans la guerre de guérilla, la « Delta Force ». Ce réveil a aussi été renforcé par les deux sièges russes de Groznyï.

Tout semble indiquer qu'il est presque impossible de trouver des expériences de guerre dans le passé récent sans qu'il n'y ait de bataille dans la ville. La guerre du Golfe fait toutefois exception. La guerre ne s'est pas rendue dans les rues de Bagdad où se terrait Saddam Hussein pour arracher le pouvoir au leader irakien. Ce sont des intermédiaires qui devaient se charger de ce difficile boulot et leur échec n'a rien pour surprendre. C'est sans doute en tenant compte de toutes ces expériences que le lieutenant-général Martin Steele des *Marines* affirmait que le combat de l'avenir ne serait pas le « fils de l'opération Tempête du Désert » mais plutôt le « beau-fils de la Somalie (Mogadishu ) et de la Tchécénie (Groznyï) »<sup>4</sup>.

La perception traditionnelle et commune aux armées contemporaines est qu'un combat mené en zone bâtie est un combat qui a dégénéré, qui est devenu hors de contrôle. C'est une exception qui ne doit pas faire oublier la règle, et qui, par conséquent, ne mérite pas d'être retenue ou enseignée. Une telle aberration ne devrait pas faire école. De l'avis de l'analyste David Ashworth :

Cette aversion commune pour la lutte dans les villes [...] est devenue une véritable convention du milieu militaire. Cette convention a été intégrée aux divers codes pratiques et transcende les obédiences dynastiques ou nationales pour s'inscrire dans un code d'honneur professionnel presque mystique et typique de la classe des guerriers<sup>5</sup>.

Mise à part cette convention, il existe des raisons objectives d'éviter le combat en ville. Il s'agit en effet d'un type de combat très coûteux en hommes et qui ralentit considérablement l'avance des armées. Cependant, les forces armées modernes doivent entreprendre le long processus d'adaptation au nouveau contexte des théâtres de guerre. Il ne s'agit pas d'une simple adaptation des armées ou d'un ajustement de leur tactique, mais d'un questionnement plus large, d'une nouvelle vision qui devrait entraîner à brève échéance, une nouvelle pratique, voire une nouvelle culture de la guerre.

C'est avant tout la doctrine qui sert de cadre et d'instrument de référence aux armées pour mettre sur pied des tactiques et établir des programmes d'entraînement efficaces. Elle est la lunette à travers laquelle les armées entrevoient leurs actions. La définition officielle américaine du mot « doctrine » qui se trouve dans le *Dictionary of Military Terms* est assez floue :



Musée canadien de la guerre CN 12402

Via Dolorosa, un autre tableau de Charles Comfort, représente les rues d'Ortona pendant la bataille de 1943.

canadienne aident à établir la pensée des armées sur le sujet. Les revues professionnelles se penchent principalement sur la formation, mais une pensée doctrinale s'y profile clairement. Chez les Américains, la réflexion sur le sujet est déjà amorcée. Les doctrines européennes ont également traité de la question. Pour ce qui est des Canadiens, cet exercice intellectuel est moins avancé, voire à peine esquissé. Le contexte historique de la production de la pensée militaire canadienne sur le sujet permet cependant d'expliquer cette situation particulière.

Les combats dans les zones urbaines sont aujourd'hui très fréquents; des 250 dernières missions du corps des *Marines*, 237 auraient comporté des opérations en milieu urbain<sup>2</sup>. En dépit de cette réalité, le réveil des armées occidentales à la guerre pratiquée dans un théâtre urbain a été sonné par la bataille de Mogadishu, en octobre 1993<sup>3</sup>. Durant cette bataille, qui dura moins de 48 heures, 18 soldats américains ont été tués

« Principes fondamentaux selon lesquels une force armée ou une partie de cette force oriente ses actions en fonction d'objectifs nationaux. La doctrine fait autorité mais requiert un jugement nuancé dans son application<sup>6</sup>. » Toutefois, la définition du mot que donne l'*International Military and Defense Encyclopedia* apparaît préférable parce que plus précise et ce, d'autant plus qu'elle est préconisée par Trevor N. Dupuy :

Dans le milieu militaire, la doctrine se comprend en fonction de la stratégie et de la tactique; c'est la base de la formation théorique et des exercices pratiques; dans certains cas, elle permet aux militaires de déterminer les activités et les événements à venir. Son application la plus délicate consiste à déterminer la façon de mener le combat dans les opérations à venir<sup>7</sup>.

Il importe donc de se pencher sur les différentes doctrines du combat urbain.

Le corps des *Marines* des États-Unis a récemment mis en place un projet spécial d'étude constitué d'une série d'exercices intitulée « Urban Warrior ». Selon cette organisation militaire, la population mondiale urbaine atteindra 70 p. 100 de la population du globe en 2020<sup>8</sup>. En conséquence, les *Marines* « jugent que les conflits de l'avenir auront lieu dans les espaces urbains constamment en expansion dans le monde »<sup>9</sup>. Ces exercices, faits en mars 1999<sup>10</sup>, témoignent d'une reconnaissance de la part des *Marines* de la nécessité pour les armées modernes d'opérer en milieu urbain et de ne plus éviter ce type de combat en toutes circonstances. La doctrine du corps en la matière a été d'ailleurs reformulée en 1998.

Bien que de façon moins poussée que les *Marines*, l'armée de terre des États-Unis n'en est pas moins à étudier la question de la guerre dans la ville. Le manuel de la doctrine de la guerre à la ville *FM 90-10 Military Operations on Urbanized Terrain* (MOUT), fait partie des manuels qui sont actuellement en cours de révision. Il date de 1978<sup>11</sup>. Cependant, un guide de combat pour le soldat, publié en 1993, complète et met à jour certains aspects de la doctrine américaine<sup>12</sup>. La publication d'une nouvelle doctrine complètement renouvelée est fixée au mois de février 2001<sup>13</sup>.

Pour sa part, la doctrine soviétique avant la fin de la guerre froide ne semblait pas avoir autant en horreur l'affrontement en ville ou dans un village que celle de l'OTAN<sup>14</sup>. Cette doctrine recommande toutefois, à l'image de la doctrine occidentale, l'évitement des combats dans les villes et son utilisation uniquement en dernier recours<sup>15</sup>. On y précisait que l'attaque en zones urbaines pouvait conduire à une victoire parce que le défenseur, en dépit de sa connaissance du terrain, serait encombré par les civils et leurs besoins. Voilà une différence notable avec les doctrines occidentales qui tendent à donner l'avantage aux défenseurs. Pour les Soviétiques, les souvenirs des difficultés et des souffrances des combats à Leningrad, à Stalingrad et à Berlin semblaient s'effacer devant les souvenirs des victoires obtenues. Les forces du Pacte de Varsovie prévoyaient éviter les villes advenant une attaque contre les forces de l'OTAN; pour des

raisons de philosophie stratégique, elles favorisaient en effet la rapidité de l'offensive en toute circonstance. Toutefois, si l'évitement s'était révélé impossible, une attaque surprise aurait été tentée avant que la défense ne puisse s'organiser. Si l'effet de surprise n'avait pas été possible, une partie des troupes aurait alors établi un siège en attendant la seconde vague d'attaque (ou l'arrivée des forces du second échelon) alors que le gros des forces aurait contourné la ville et poursuivi son avance<sup>16</sup>. Les fantassins soviétiques recevaient un entraînement complet pour mener des combats à l'intérieur des villes selon l'analyste des questions militaires William J. Lewis<sup>17</sup>.

Les Allemands, en dépit de la menace qui a plané sur leur pays et leurs nombreuses villes pendant la guerre froide et malgré le danger de voir s'affronter sur leur territoire les forces de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, ne semblent pas avoir accordé beaucoup d'importance au combat en zone urbaine dans leur préparation à la guerre. Même si elle rappelle plus



*Stormont, Dundas and Glengarry Highlanders Advancing in Caen* du capitaine Orville Fisher représente la zone de combat lourdement bombardée dans laquelle les troupes canadiennes durent s'avancer en 1944.

que d'autres doctrines la présence de civils et la nécessité de s'en occuper, la doctrine allemande ne fait état des combats en zones bâties que lorsqu'elle traite de l'influence de certains terrains de guerre dans la défense, dans l'attaque et dans les opérations de retardement<sup>18</sup>. Toutefois, dans chacun des cas, le premier terrain dont on traite n'est pas la ville mais la forêt, comme si l'obstacle majeur à faire la guerre classique en rase campagne était d'abord la forêt, alors qu'elle disparaît de plus

en plus, et non le tissu urbain qui est devenu tentaculaire depuis plusieurs décennies en Allemagne.

L'un des mérites de la doctrine allemande sur le sujet est de faire une différence entre le village et la ville d'une part, et la grande ville et la conurbation d'autre part. Le premier groupe peut servir utilement à la défense. Il constitue fréquemment l'armature d'une défense efficace à cause de son effet de barrière à l'avance ennemi et des nombreux endroits qu'il offre pour cacher les forces de défense. Le second groupe, celui des grandes villes et des conurbations, ne devrait pas faire partie des plans de défense du territoire national et la défense particulière des grandes agglomérations urbaines devrait se faire plutôt en avant de celles-ci<sup>19</sup>. Quant à l'attaque des villes, grandes ou petites, elle doit être évitée à moins qu'une occupation rapide puisse être réalisée ou que le gain de cet objectif soit une étape préalable essentielle à la réalisation d'une autre opération<sup>20</sup>. En suggérant d'éviter les agglomérations urbaines lors des attaques, les militaires allemands font consensus avec le reste des armées professionnelles modernes<sup>21</sup>.

La doctrine française reconnaît une place importante à la ville dans les futurs combats entre armées professionnelles.

Ces conflits entre armées conventionnelles sont brefs, mais de haute intensité, composés de batailles évitant probablement les zones urbaines, mais nécessitant leur contrôle. Ils se déroulent dans un environnement très médiatisé et mettent en œuvre des équipements lourds de technologie avancée ainsi que des forces professionnelles très entraînées, mais peu nombreuses<sup>22</sup>.

Si le document enseigne ce qu'il convient d'appeler « le réflexe » d'éviter la ville, la logique de l'énoncé quant au contrôle de cette dernière débouche presque inévitablement sur des luttes dans la ville.

Il est impossible d'affirmer que tous les professionnels de la guerre sont convaincus que des changements considérables se produisent ou sont à la veille de survenir dans l'art de pratiquer la guerre ou du moins quant aux endroits où la pratiquer. Toutefois, des esprits s'éveillent et certaines doctrines commencent à tenir compte de la réalité urbaine dans la façon de faire la guerre.

Au Canada, jusqu'à tout récemment, la série « Opérations particulières », c'est-à-dire les opérations qui ne se déroulent pas en rase campagne, ne possédait pas de manuel traitant spécifiquement des opérations en milieu urbain ou des combats en zone bâtie (mieux connu par l'acronyme anglais FIBUA, *Fighting in Built-up Area*). En revanche, la série comprenait des titres qui traitaient des batailles menées dans des milieux géographiques différents de la campagne comme : *Opérations dans l'Arctique et la zone subarctique* (B-GL-302-002), *Opérations dans la jungle* (B-GL-302-004) et *Opérations en montagne* (B-OG-302-005). Les autres manuels de la série « Opérations particulières » décrivaient l'aide aux autorités civiles (A-OL-302-008/FP-001, FT-002 et FT-003) et les opérations aéromobiles (B-GL-302-

011)<sup>23</sup>. Ceci ne signifie pas pour autant qu'il n'existe pas de pensée canadienne sur le sujet. Après avoir échangé des vues avec des collègues des États-Unis en 1978, un officier canadien rapportait à ses supérieurs que la façon américaine d'aborder le combat en ville différait de la manière canadienne<sup>24</sup>. Cet officier canadien, après avoir repris le vieux précepte de l'évitement de la ville, reconnaissait alors en ces mots un changement majeur :

La doctrine tactique insiste sur le fait qu'il ne faut entreprendre des opérations de combat en zone urbaine que lorsque l'on y est obligé et qu'il vaut mieux isoler et éviter les zones bâties plutôt que de risquer, dans ce difficile environnement, des opérations longues et coûteuses. Bien qu'adhérer à ces préceptes reste valable, cela s'avère de plus en plus difficile puisque la présence envahissante de la ville vient changer la nature du champ de bataille<sup>25</sup>.

Les renseignements concernant les opérations en milieu urbain se trouvent disséminés à travers les manuels de doctrine des diverses branches de l'armée comme l'infanterie, l'artillerie, les blindés<sup>26</sup>, le génie et l'administration. Le traitement de la guerre en zone bâtie est nécessairement assez limité dans ces manuels puisque ceux-ci couvrent tous les aspects du combat. Les plus loquaces consacrent au plus 20 pages à la bataille en milieu urbain. Il s'ensuit que les éléments de la doctrine canadienne de la guerre en ville manquent de rigueur, de clarté et d'exhaustivité. En outre, d'un strict point de vue militaire, on ne peut pas manquer de s'interroger sur la qualité de la collaboration entre les divers services, armes et unités advenant un conflit armé en ville.

En 1998, la doctrine canadienne a fait peau neuve. Elle insiste davantage sur la manœuvre et sur l'attaque en profondeur, sur ce que l'on a appelé le « maintien en puissance ». Cette nouvelle version de la doctrine conserve les travers de l'ancienne quant au traitement de la guerre en milieu urbain qui reste trop diffus et superficiel. Toutefois, l'importance du théâtre urbain par rapport aux autres théâtres particuliers a augmenté et il n'est plus considéré sur un pied d'égalité avec les « théâtres climatiques » comme c'était le cas autrefois<sup>27</sup>. Cette nouvelle mouture de la doctrine n'accorde pas une place centrale aux batailles dans la ville. En effet, le combat urbain en soi se trouve à l'opposé logique de la vitesse et des grands espaces d'opérations que privilégie le « maintien en puissance ». Les Forces canadiennes continueront encore à vouloir éviter, pour des raisons doctrinales, la bataille dans les zones bâties.

Un bref historique de la doctrine du combat en ville permet d'expliquer certaines des faiblesses de la pensée canadienne dans ce domaine. Les manuels traitant des opérations dans le désert (B-GL-302-003) et des opérations en milieu urbain (B-GL-302-006) n'ont en fait jamais vu le jour puisqu'ils avaient été prévus dans un large canevas d'un renouveau de la doctrine au début des années 1960<sup>28</sup>. L'échéancier de réalisation du canevas ne comptait pas reformuler la doctrine d'un seul jet mais au fur et à mesure et en fonction des priorités du moment. Or, le champ de bataille urbain n'a jamais été une priorité. La publication du matériel ayant

trait aux terrains particuliers de guerre ne débute que dans les années 1970, soit après la fondation de l'*Operational Doctrine Review Board* (le comité de la revue de la doctrine opérationnelle) en mars 1972. La publication de la doctrine au sujet des opérations militaires dans l'Arctique et la zone subarctique débute au mois de mars 1974, pour se poursuivre au mois de juin 1975 et janvier 1977 avec des modifications apportées en avril et août 1982; celle des opérations de combat dans la jungle voit le jour en mars 1977 et janvier 1979, avec des modifications apportées en décembre 1982; enfin, celle des opérations militaires dans les montagnes a lieu en décembre 1976.

Le fait que l'armée accorde une priorité à la doctrine de la guerre dans des conditions de grands froids s'explique aisément; elle a un rapport direct avec la géographie et le climat canadien. Il en va de même pour les opérations en montagne si l'on songe aux montagnes Rocheuses, bien que cette région ne soit pas aussi exposée à des attaques que le Grand Nord. L'intérêt pour la guerre dans la jungle semble moins évident et s'explique sans doute par la crainte d'être impliqué dans des conflits découlant de la guerre froide qui s'étaient déroulés ou se déroulaient en Asie subtropicale (le Vietnam en premier lieu) et en Afrique (Angola et Mozambique).

L'hésitation de la doctrine canadienne à aborder clairement la question de la guerre en ville mérite une tentative d'explication. Nul doute que les opérations en zone bâtie répugnent aux militaires canadiens comme à la plupart de leurs alliés de l'OTAN et même comme à la plupart des armées du monde. En 1950 déjà, un document officiel d'un cours de l'armée canadienne reconnaissait d'une manière très directe la difficulté du combat urbain :

Le combat en zone bâtie est avant tout une bataille d'infanterie et c'est en fait le pire type de combat que peut mener l'infanterie. L'infanterie doit se battre sur un terrain limité et peu familier; les combats se font de très près et dans des conditions où les activités normales de soutien ne peuvent s'effectuer pleinement. Il s'agit d'une situation inconfortable, difficile pour les nerfs, sale et bruyante et, comme il s'agit généralement d'un combat en petits groupes, il exige beaucoup de courage et d'habileté<sup>29</sup>.

Ensuite, la place qu'occupe l'arme nucléaire dans la pensée des professionnels de la guerre rend caduque la nécessité d'investir les villes qui deviennent alors des otages sur lesquels pèse la menace nucléaire. Finalement, le sous-développement général de la doctrine canadienne, mais surtout celui des doctrines des opérations particulières, contribuent au phénomène. En 1963, lorsqu'une refonte de la doctrine fut jugée nécessaire, il n'existait pas de manuel portant sur une forme quelconque d'opérations particulières. Lorsque l'on proposa d'établir une série de manuels pour ce dernier cas, la priorité alla à la refonte de la doctrine générale et les opérations spécialisées furent

reléguées au second plan puisque, selon un document de travail de l'époque, « On créera cette doctrine en se basant sur celles qui existent déjà chez les Britanniques et les Américains<sup>30</sup>. »

Ce manque d'attention que la doctrine canadienne accorde à la pratique de la guerre en milieu urbain est quelque peu étonnant. Il est paradoxal de ne pas voir les Forces canadiennes à l'avant-garde dans le domaine. La bataille d'Ortona, une ville italienne, menée par la 1<sup>re</sup> division d'infanterie en décembre 1943, fait partie des faits saillants de l'histoire militaire canadienne. La ville devait être prise par l'armée de terre puisque les alliés voulaient s'emparer de son port en bon état de fonctionnement. On a crédité les Canadiens pour l'innovation tactique consistant à percer des trous à travers les murs des habitations pour permettre la poursuite de l'attaque sans s'exposer au feu de l'ennemi. L'expérience de cet épisode de la guerre fut reconnue par les alliés du Canada<sup>31</sup>. Quelques jours après le débarquement de Normandie, la ville de Caën fut le théâtre de durs combats impliquant les Canadiens. Plus tard, dans le nord-ouest de l'Europe, les troupes canadiennes durent



*Engineers Clearing Roads Through Caen* du capitaine Orville Fisher représente les rues en ruines de Caen dans lesquelles les Canadiens se sont battus en 1944.

progresser à travers un terrain densément peuplé. Ces expériences de la Seconde Guerre mondiale semblent avoir laissé très peu de traces dans l'actuelle doctrine canadienne.

L'héritage des batailles canadiennes dans la ville durant la Seconde Guerre mondiale doit être revu, analysé et intégré à la doctrine. À cet égard, des réponses restent à trouver à plusieurs questions. La ville fut-elle systématiquement assiégée après l'expérience d'Ortona? L'aviation et l'artillerie ont-elles effectué le plus gros du travail lorsque les Canadiens trouvaient une ville sur leur passage? Est-ce que la règle de l'évitement et du siège, le dogme des armées professionnelles, a été appliquée par les Canadiens durant la Seconde Guerre mondiale et dans quelle mesure? L'expérience canadienne doit aussi être

comparée à l'expérience américaine. En effet, Caen et Cherbourg dans la campagne de Normandie en 1944 sont des opérations très proches dans le temps. Les GI faisaient aussi des trous dans les murs pour progresser à couvert<sup>32</sup>.

Un changement historique majeur dans les relations entre l'armée et le champ de bataille urbain s'est opéré. Ce changement, bien qu'il ait été graduel, est maintenant fortement établi. À partir de la Seconde Guerre mondiale, les champs de bataille urbains se sont multipliés. La pensée des armées sur la guerre en zone bâtie (ou FIBUA) est en évolution. La doctrine de certaines armées est plus avancée que d'autres, mais elles recommandent encore toutes d'éviter les combats de cette nature.

La doctrine de l'armée canadienne ne fait pas exception. Néanmoins, le plus frappant en ce qui concerne la doctrine canadienne, c'est sa faiblesse dans le domaine de la guerre et de la ville. Il est surprenant à première vue qu'il en soit ainsi puisque l'expérience la plus marquante des combats de cette armée remonte à la Seconde Guerre mondiale où les Canadiens ont connu plusieurs batailles dans des villes. L'explication réside sans doute dans une certaine faiblesse du développement d'une doctrine typiquement canadienne, dans la faiblesse historique

du développement d'une doctrine générale et dans la faiblesse du développement d'une doctrine des combats dans des milieux particuliers. Par ailleurs, l'entraînement des Forces canadiennes pour le combat dans la ville n'a jamais cessé d'exister. Il ne pourrait que s'améliorer s'il se faisait sous les auspices d'une doctrine.

L'évitement ne peut plus être la pierre d'assise de la doctrine des armées lorsqu'il est question de la guerre et de la ville. Il s'agit là d'un changement, non seulement doctrinal, mais culturel qui risque de prendre plus de temps à s'imposer à certaines armées qu'à d'autres mais qui semble absolument nécessaire. Ce changement sera toutefois difficile puisque les résistances pourront s'appuyer sur plusieurs siècles de tradition de combat.

*L'auteur remercie messieurs Kelly Deschênes, Jean Lamarre et Guy Monette pour leur aide précieuse. Une version plus longue et quelque peu remaniée de cet article est parue dans Albert Legault et Thierry Gongora (dir.), Le militaire en milieu urbain, Québec, Institut québécois des hautes études internationales, Université Laval, 2000, « L'armée et le champ de bataille urbain », p. 13 à 33.*



## NOTES

1. Comme c'est le cas du colonel Michael Dewar, *War in the Streets. The Story of Urban Combat from Calais to Khafji*, London, BCA, 1992, p. 16. Dewar prétend que c'est Madrid qui subit le premier combat urbain moderne à l'automne de 1936. On s'est tout de même battu à l'intérieur de la ville dans le passé et l'agglomération urbaine n'a jamais été totalement exempte de ce fléau. Après les sièges, il survenait quelquefois des combats dans la ville qui se révélaient d'autant plus durs et cruels que la cité avait résisté longtemps et donné du fil à retordre aux assiégeants comme ce fut le cas pour la Troie d'Homère, pour Jérusalem en 70, pour Rome en 476 et pour Constantinople en 1454.

2. Selon Gary G.W. Schenkel du Marine Corps Warfighting Lab à Quantico (Virginie), cité par R.W. Glenn, *Marching under Darkening Skies: The American Military and the Impending Urban Operations Threat*, Rand Corporation, 1998, p. 3.

3. Voir M. Hollis, « Platoon Under Fire », *Infantry*, January-April 1998, p. 27-34; C. Ferry, « Mogadishu, October 1993: A Company's XO's Notes on Lessons Learned », *Infantry*, November-December 1994, p. 31-38; « Mogadishu, October 1993: Personal Account of a Rifle Company XO », *Infantry*, September-October 1994, p. 23-31.

4. Martin Steele, « The Three-Block War », *Armed Forces Journal International*, janvier 1998, p. 37. [TCO]

5. G.J. Ashworth, *War and the City*, Londres, Routledge, 1991, p. 113. [TCO]

6. US Department of Defense, *Dictionary of Military Terms*, New York, Arco Publishing, 1988, p. 117. [TCO]

7. Trevor N. Dupuy (rédacteur en chef), *International Military and Defense Encyclopedia*, vol. 2, Washington, New York, Breessey's, 1993, p. 773. [TCO]

8. Scott R. Gourley, « USMC "Urban Warriors" Launch New Exercise », *Jane's Defence Weekly*, 10 mars 1999, p. 11.

9. *Ibid.* [TCO]

10. Pour un aperçu des activités de l'USMC dans ce domaine, voir, entre autres, Ralph Peters, « The Future of War », *Maclean's*, 26 avril 1999, p. 40-43; S. Gourley, « USMC "Urban Warriors" Launch New Exercise », *Jane's Defence Weekly*, 10 mars 1999, p. 11; et J.A. Lasswell, *Armed Forces Journal International*, janvier 1998, p. 36-39.

11. Headquarters, Department of Army, *FM 90-10 Military Operations on Urbanized Terrain (MOUT)*, Washington, DC, août 1979, 182 p.

12. Headquarters, Department of Army, *FM 90-10-1 An Infantryman's Guide to Combat in Built-up Areas*, Washington, DC, mai 1993, 281 p.

13. *CAC Doctrinal Literature Master Plan*, disponible sur l'inforoute à l'adresse 14 mai 1999.

14. John C. Scharfen et Michael J. Deane, *Soviet Tactical Doctrine for Urban Warfare*, Stanford, Stanford Research Institute, octobre 1975, p. 1.

15. Major A.E. Henesley, *Soviet Military Operations in Built Up Areas*, Washington, Defense Intelligence Agency, July 1977, p. 27.

16. William J. Lewis, *The Warsaw Pact: Arms, Doctrine, and Strategy*, New York, McGraw-Hill Publications, 1982, p. 268.

17. *Ibid.*

18. Armée allemande, Hdv 100/100, *Führung im Gefecht (Commandement et contrôle dans la bataille)*, septembre 1973 (modifié en juin 1996), les chapitres 29, 32 et 34.

19. *Ibid.*, chapitre 29, section II.

20. *Ibid.*, chapitre 32, section II.

21. Pendant les heures sombres de la guerre froide, l'Allemagne avait confié la défense de ses villes, non pas à l'armée régulière mais à une organisation de

réserve, les *Wallmeisters*.

22. Emat, octobre 1998, *L'engagement des forces terrestres au XXI<sup>e</sup> siècle : une approche française*;

23. De nouveaux types de conflits, a) les conflits symétriques.

23. Catalogue de la doctrine de l'armée de terre, 1995, A-GL-000/AX-000.

24. Archives nationales du Canada (ANC), RG 24, boîte 23795, dossier 1180-120/c93, part. 1 Paper on MOUT to CA/US Tactical Doctrine Seminar, Report Annex A, 15 mai 1978, Lt-Col. M.E. Pillar, DMPR 2.

25. *Ibid.*, Paper on Mout to CA/US Tactical Doctrine Seminar, 8-11 mai 1978. [TCO]

26. Qui ne consacre par ailleurs que deux paragraphes à ce sujet. Voir B-GL-305-001/FT-001, Armour, Volume 1, The Armoured Regiment in Battle.

27. B-GL-300-004/FP-001, *La force terrestre volume 4 - maintien en puissance*, chapitre 8, avril 1999.

28. ANC, RG 24, vol. 50-199, dossier 1150-110-P46.

29. Canadian Army Staff College, *Canadian Army Staff College Operations War-Town Fighting 1, Fighting in a Built-up Area*, 1950. [TCO]

30. ANC, RG 24, vol. 5078-216, dossier 5-3411-1 pt-2. [TCO]

31. Jary and Carbuncle, « In the Jungle of the Cities. Operation in Built Up Areas », *British Army Review*, n° 121, avril 1999, p. 61.

32. Michael D. Doubler, *Closing with the Enemy. How GIs Fought the War in Europe, 1944-1945*, Lawrence, Kansas, University Press of Kansas, 1994, p. 93 à 96.